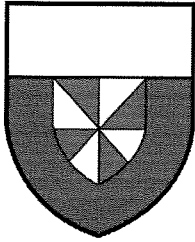


CHESEAUX
sur Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 3 octobre 2017

Président : HUMBERT Joël

Excusés : HOSTETTLER Yves-Marie, JOYET Emile, KÄHR Naïcha, LYON Olivier, MÄUSLI Rodolphe, MARCHAND Gisèle, PEGUIRON Annick, SCHIESS Isabelle

Absents : MERCURI Salvatore, SAVOYEN Laurent

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 20 juin 2017.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour le PSIG, en remplacement de Mme Danielle Martin, démissionnaire.
- 6) Préavis 15/2017 « Soutien financier au Tennis-club de Cheseaux pour la construction d'un nouveau club-house à Sorécot ».
- 7) Préavis 16/2017 « Plan partiel d'affectation (PPA) Manège Saint-Georges ».
- 8) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Joël Humbert, Président, indique avoir reçu une pétition de M. François Brélaz, laquelle ne relève pas de la compétence du Conseil communal. Selon l'article 143 du Règlement du Conseil ; elle a donc été transmise à la Municipalité, et le Président en fait lecture à l'assemblée, à savoir : « *La Municipalité – en coopération avec la Direction du groupement scolaire de la Chamberonne et les communes concernées – prend les mesures nécessaires afin que les élèves puissent participer à des leçons de natation* ». Développement : selon une étude qui date d'une dizaine d'années, 30 % des élèves vaudois ont entre 0 et 10 leçons, 11 % entre 11 et 40 leçons et 59 % disposent de 40 leçons préconisées. Sans prendre le risque de se tromper, on peut affirmer que les élèves du Groupement de la Chamberonne font partie du premier groupe (0 à 10 leçons).

Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2017.

Les modifications suivantes sont demandées :

- dans les excusés : Sicuro Giuseppa et non Giuseppe ;
- page 2 : sous adoption du procès-verbal il faut lire : « les giratoires sont entretenus par la Commune ».

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

Sous point six, il s'agit de « Soutien financier... » et non « soutier financier... »

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

2) Communications du Président

Plusieurs invitations ont été adressées au Président, dont la Pose de la 1^{ère} pierre du Centre Sportif de Malley, la Conférence Cyber risques de la Sécurité et des Sports à l'EPFL, le traditionnel martelage de la Commune et au même titre que les conseillers les 50 ans de Lausanne Région à Lausanne et la visite en Forêt prévue le samedi 7 octobre prochain.

Concernant ce dernier point, le Président signale que les participants à cette visite seront répartis en quatre groupes, lesquels passeront successivement aux quatre postes mis en place, dont l'accrobranche, l'abattage, le processeur et les explications du garde forestier, M. Laurent Robert.

Activités du bureau :

Le 26 septembre dernier il a été procédé à l'assermentation de M. Emile Joyet en présence de l'ensemble du bureau, lequel pour des raisons de voyage ne pouvait pas être présent à la séance de ce soir.

Le dimanche 24 septembre le bureau a fonctionné au bureau de vote pour le dépouillement des trois objets fédéraux, le taux de participation de la commune était de 45.4 %.

Activités du Président :

La soirée d'accueil des nouveaux habitants, les 30 ans du VBC Cheseaux, le repas de jeunes citoyens et la Fête 1^{er} août. M. Rodolphe Mäusli, en qualité de 2^{ème} vice-Président a quant à lui participé au 40^{ème} anniversaire de la Fanfare.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, informe l'assemblée que le Conseil prévu du 7 novembre prochain est annulé ; les deux préavis prévus pour cette séance ne sont pas prêts et seront présentés lors de la première rencontre de 2018.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, signale que :

- Mme Noémie Prod'hom, responsable de la bibliothèque scolaire a démissionné au 30 septembre 2017 ; l'engagement d'un-e remplaçant-e se fait par le Canton et les entretiens d'embauche auront lieu la semaine prochaine et après les vacances scolaires. Un engagement devrait en principe se faire pour fin janvier et début février avec un taux augmenté de 60 % à 75 %. En attendant, une remplaçante désignée par l'Etat viendra tous les vendredis. De plus, Mme Catherine Bertholet, responsable de la bibliothèque pour adultes, doit quant à elle se faire opérer et sera absente jusqu'à la mi-décembre ; durant cette période la bibliothèque pour adultes ne sera de ce fait ouverte également que le vendredi.
- 875 élèves fréquentent actuellement l'établissement de la Chamberonne, répartis dans 48 classes. En ce qui concerne le passage entre la 8^{ème} et 9^{ème}, 48 % des élèves ont été orientés en voie pré-gymnasiale (VP), ce qui est un peu plus haut que la moyenne cantonale.
- Les places en UAPE et garderie sont complètes tous les jours, sauf le mercredi où il reste encore quelques disponibilités.

M. Serge Sandoz, Municipal, indique que :

- Les travaux du Grand Pré suivent leur cours. Une nouvelle haie de charmilles côté EMS et des arbres seront replantés au printemps. Un trottoir va également être aménagé pour pouvoir joindre les horodateurs ; deux bornes pour véhicules électriques seront installées. La réouverture du parking est prévue en principe pour le 23 octobre 2017.
- Des nouveaux plans des sites de parcs de notre commune sont à disposition des personnes intéressées.
- Les travaux relatifs à la construction de la nouvelle place de jeux débuteront lundi prochain pour une durée de 3 à 4 semaines, ce qui permettra de la mettre en fonction avant la fin de l'année.
- Selon la loi forestière, les routes qui vont au manège ainsi qu'au refuge seront interdites au transit à partir du 1^{er} décembre 2017 ; des panneaux vont être installés et des interventions seront faites.
- Afin d'améliorer la vision nocturne de certaines vidéos surveillances déjà installées, dix caméras vont être changées pour des modèles plus performants, par la même occasion la bande passante sera améliorée. Sauf avis contraire du Conseil et dans la mesure où il ne s'agit pas de nouveaux sites, une partie des anciennes caméras seront installées pour améliorer la visibilité sur certains sites qui posent des problèmes d'incivilité, à savoir à la déchetterie 24h/24h direction la benne des déchets inertes, où il y a certains abus, à la gare 24h/24h direction arrière de la gare où de nombreuses dégradations ont eu lieu et qui coûtent de l'argent et à la salle de sport DLV en dehors des heures scolaires direction les nouveaux terrains de sports. Une demande doit encore être déposée auprès de la préposée à la protection des données.

4) Informations régionales

--

5) Assermentation d'une nouvelle conseillère ou d'un nouveau conseiller pour le PSIG, en remplacement de Mme Danielle Martin, démissionnaire

Aucune candidature officielle n'a encore été reçue, par conséquent l'assermentation sera faite lors du prochain Conseil ou éventuellement devant le bureau en cas de nécessité.

6) Préavis 15/2017 « Soutien financier au Tennis-club de Cheseaux pour la construction d'un nouveau club-house à Sorécot »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Pierre-Yves Zimmermann signale que les différentes questions posées durant l'étude de ce préavis ont trouvé des réponses de la part de la Municipalité ; il fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.00 permettant d'une part de subventionner à hauteur de CHF 200'000.00 la construction du nouveau club-house et d'autre part d'accorder un prêt sans intérêt remboursable en 25 ans de CHF 250'000.00 au Tennis-club de Cheseaux, d'amortir la subvention de CHF 200'000.00 sur une durée de dix au maximum dès 2018, de financer cette opération par la trésorerie courante et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Liliane Annen fait lecture des conclusions, lesquelles sont les mêmes que la commission ad hoc, en précisant que la Municipalité peut se permettre d'octroyer ce crédit vu que ses finances sont saines et de donner décharge à la Commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, donne quelques précisions :

- Le Tennis-club constitue une exception en cela qu'il est propriétaire de ses installations, et ce depuis 1983 période à laquelle quelques passionnés ont décidé de créer ce club.
- Le club bénéficie d'un droit de superficie gratuit jusqu'en 2032 renouvelable. Le Tennis-club s'est engagé à ne pas modifier les constructions et à entretenir ses biens ; il y a lieu de préciser qu'à l'expiration du droit de superficie les constructions deviendront propriété de la commune ceci sans aucun prix. Ces accords datent de 34 ans et l'emprunt de l'époque a été remboursé sans l'aide de la commune.
- Le nombre de membres adultes a diminué et celui des juniors a augmenté ; de ce fait les cotisations n'ont plus suffi à renouveler le financement des installations ; en 2005 la commune a pris en charge la réfection des terrains et en 2015 le remplacement de l'éclairage.

M. Louis Savary, Syndic, indique que les questions que nous pouvons nous poser sont : « est-ce que nous voulons soutenir le tennis, le Tennis-club est-il nécessaire et devons nous continuer ce soutien ». La Municipalité conseille de soutenir ce club compte tenu du fait que le tennis s'est popularisé, qu'il remplit son rôle formateur, que d'autres clubs du villages sont également soutenus par la commune, que le club financera ce projet à raison de 60 % et que l'apport financier de la commune est sécurisé car à l'expiration du droit de superficie les constructions deviendront propriété de la commune sans aucun prix.

Le président informe l'assemblée qu'un amendement a été déposé par M. Jean-Luc Matthey et demande à l'intéressé d'en faire lecture.

M. Jean-Luc Matthey relève que le préavis dont il est question ainsi que les rapports de la commission chargée de l'étude et des finances présentent un tableau idyllique du Tennis-club de Cheseaux. Ce club, fier de son statut de propriétaire de ses installations, aux finances saines, formateur des jeunes de la région justifie, à première vue, un soutien indéfectible de la commune. Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes. Pourtant, après une première lecture M. Jean-Luc Matthey indique avoir ressenti un sentiment de perplexité qui s'est transformé, après analyse, en indignation. En effet, pour permettre le financement d'un nouveau club-house la Municipalité nous demande un crédit de CHF 450'000.00 pour un prêt de CHF 250'000.00 sans intérêt, remboursable en 25 ans, et un subventionnement de CHF 200'000.00 offert au club. C'est le cadeau qui est difficile à accepter aux yeux de M. Jean-Luc Matthey. Sans l'aide généreuse de la Commune, le Tennis-club aurait beaucoup de peine à exister. En 2005, CHF 140'000.00 ont été octroyés pour la réfection des terrains et en 2015 CHF 55'000.00 pour le remplacement de l'éclairage et ceci sans compter sur une subvention annuelle de CHF 1'000.00. Depuis la création du club, l'aide de la Commune se monte à CHF 229'000.00 ceci à fonds perdus. De plus, le club bénéficie d'un droit de superficie gratuit ce qui est une aide indirecte non négligeable. Pendant 34 années, le Tennis-club n'a pu mettre de côté, comme réserves, que la modique somme de CHF 100'000.00. Ce montant ne permet même pas de financer la réfection des terrains, action indispensable tous les 20 à 25 ans, et qui est la base même pour pratiquer ce sport dans de bonnes conditions. Rien n'indique, dans les différents rapports reçus, que le club se démène pour améliorer l'ordinaire ou mettre du beurre dans ses épinards. Il est piquant de constater que la cotisation annuelle des membres actifs du club n'a augmenté que de CHF 10.00 en l'espace de 34 ans passant de CHF 275.00 à CHF 285.00, soit une hausse de 3.6 %. En tant que club formateur a-t-il fait une demande à l'Aide sportive suisse ou à la Loterie romande pour financer en partie le nouveau club-house ? Rien n'a été indiqué dans ce sens. Il faut dire qu'une certaine opacité entoure ce club. Il aurait été intéressant d'avoir à disposition ses comptes, mais ceux-ci n'ont pas été présentés ce que déplore d'ailleurs la Commission des finances. On peut regretter au passage le manque de curiosité de ladite Commission et s'étonner dès lors de sa position sans réserve pour nous recommander d'accepter ce préavis. Faute de chiffre précis il ne reste plus qu'à se baser sur les indications qui nous ont été fournies. Vu la nouvelle orientation du club donnant la priorité aux juniors, le manque à gagner annuel des seules cotisations avoisine le chiffre de CHF 28'000.00 par rapport à ses débuts. En effet, au niveau des finances, la diminution de 157 membres actifs depuis 1984 n'a pas été compensée par l'arrivée de 140 juniors. Ceci explique sans doute le fond de réserve insuffisant ce qui s'ajoute aux réticences du club à augmenter ses cotisations. La diminution des effectifs semble aussi très préoccupante car perdre en l'espace de 34 ans le 70 % de ses membres actifs signifie que le renouvellement ne se fait plus. On comprend dès lors mieux sa démarche de venir quémander l'aide de son sponsor principal, la Commune de Cheseaux, pour financer son projet de nouveau club-house. Vu sa situation financière, il lui était difficile de demander un emprunt bancaire devisé à CHF 550'000.00 quand on ne possède pas le 20 % de cette somme, condition sine qua non pour obtenir un prêt. Prêter de l'argent sans intérêt à une société locale ne gêne pas M. Jean-Luc Matthey, mais pourquoi en plus faire un cadeau de CHF 200'000.00 ? Jusqu'à ce jour la Commune s'est montrée très généreuse envers le club et elle continuera à l'être à l'avenir puisqu'il est envisagé de passer de CHF 1'000.00 à CHF 5'000.00 la subvention annuelle et il y a de fortes chances que la facture de CHF 150'000.00 pour la réfection des terrains dans cinq ans soit également payée par la Commune. Si le préavis est accepté dans sa forme initiale, la Commune aura dépensé, à fonds perdus, entre 2005 et 2022, la somme de CHF 568'000.00, soit plus d'un demi-million de francs, ceci en l'espace de 18 ans. La réciprocité est-elle aussi impliquée, dans les mêmes proportions, pour 68 membres actifs que compte le club de tennis, vis-à-vis des autres sociétés locales ? Selon M. Jean-Luc Matthey offrir un tel cadeau à un club qui donne l'image d'être peu coopératif, peu communicatif et peu combatif, apparaît comme pas très judicieux. Cela s'apparente à un privilège exclusif réservé à un seul club. Autant consacrer cette somme à d'autres projets, d'autres aides ou pourquoi pas à se faire plaisir comme construire dans le bâtiment communal un carnotzet digne de ce nom. C'est pourquoi, M. Jean-Luc Matthey propose un amendement à ce préavis, à savoir :

- A la page 4 de celui-ci au chapitre « décide », au 1^{er} alinéa, l'amendement propose de le modifier ainsi : « d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 450'000.00 pour un prêt sans intérêt du même montant en faveur du Tennis-club Cheseaux, remboursable en 45 ans, permettant la construction d'un nouveau club-house ». Le 2^{ème} alinéa mentionnant « d'amortir la subvention de CHF 200'000.00 sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2018, devient de ce fait caduc. Le 3^{ème} alinéa reste inchangé.

Selon M. Jean-Luc Matthey, l'acceptation de cet amendement ne met nullement en péril le club. Club qui pour beaucoup a sa raison d'être et représente une partie de l'âme de Cheseaux. La construction d'un nouveau club-house est assurée et le budget du club reste le même au niveau des dépenses supplémentaires. Ne changent que le montant et la durée du remboursement du prêt par le club. Et pour la commune c'est CHF 20'000.00 par année de moins à amortir pendant 10 ans. Quant au délai de remboursement de 45 ans, il ne fait que rajouter 20 ans au délai initial qui, lui aussi allait au-delà de la fin du droit de superficie en 2032. Fort de ces raisons et soucieux d'équité envers toutes les autres sociétés locales, M. Jean-Luc Matthey demande à l'assemblée d'accepter cet amendement.

M. Louis Savary, Syndic, indique qu'il ne rejoint pas tous les points soulevés par M. Jean-Luc Matthey, notamment sur le manque de transparence et le manque de combativité. Ce club est très bien géré et il fait tout son possible pour permettre aux jeunes de se former. Les fonds qui ont été accordés par la commune ont bien été considérés et dire qu'ils ont été mis à fonds perdu n'est pas exact ; ils ont été utilisés à bon escient par le club pour développer son activité. Il y a plusieurs comparaisons avec les autres sociétés locales, lesquelles ont les infrastructures mises à disposition et les entretiens sont pris en charge par la commune. Les membres du comité du club payent de leurs personnes plus que dans d'autres sociétés. Il a été demandé si des démarches ont été faites pour obtenir des subventions, le Fonds du sport va accorder une subvention d'une quinzaine de milliers de francs. La diminution des effectifs des membres et due notamment à la multiplication des clubs dans les environs de Cheseaux. La proposition de la Municipalité d'accorder une subvention de CHF 200'000.00 et un prêt sans intérêt pour le solde est totalement justifiée et il demande au Conseil de ne pas suivre cet amendement, mais de suivre la proposition de la Municipalité.

M. Jean-Dominique Decotignie pour répondre à M. Jean-Luc Matthey, signale que la Commission des finances n'a pas le droit de regarder les comptes d'une autre société, mais que dans le cadre de l'étude d'un préavis elle doit s'assurer que la Municipalité a les moyens d'assumer le projet mis à l'étude. De plus, il signale qu'un million et demi a été dépensé par la Municipalité pour le football pour un nouveau terrain et l'agrandissement de la buvette ainsi que pour l'entretien des infrastructures. Le Tennis-club forme autant de juniors que le football, on ne peut donc pas parler de manque d'équité; la réaction est totalement inappropriée.

M. Antoine Muller tient à dire qu'il partage l'esprit critique de M. Jean-Luc Matthey sur ce préavis. Notamment l'idée qu'il y a un fort soutien de la part de la commune tant passé que futur. C'est le rôle d'une commune de soutenir un tel club, la somme prévue est énorme et à son sens le travail d'investigation des différentes entités qui ont été amenées à traiter ce préavis n'a pas abouti, dans le sens où il n'y a pas suffisamment d'information sur ce préavis. A savoir si le Tennis-club a entrepris d'autres investigations pour trouver des sponsorings, approché d'autres communes voisines, etc. En ce qui concerne les CHF15'000.00 accordés par le Fonds du sport sont-ils déjà comptabilisés dans les fonds amenés par le club ? M. Antoine Müller se dit gêné par cette démarche car quand on représente une société locale, il faut entreprendre des démarches sous forme de mécénat ou sponsoring. Il réfute l'idée d'accorder ce préavis sous le seul prétexte que la commune en a les moyens. M. Antoine Muller attend la clarification concernant la recherche d'autres soutiens. Pour sa part, il préfère soutenir l'amendement de M. Jean-Luc Matthey.

M. Louis Savary, Syndic, précise que lors de la première séance la question s'était posée sur le fait de rétablir l'égalité entre le Tennis-club avec les autres associations locales de la commune. La situation du tennis est différente dans le sens qu'il est propriétaire du terrain, pour communaliser il aurait fallu annuler ce droit de superficie ; il a été considéré que cette opération n'était pas nécessaire pour qu'il puisse continuer à Cheseaux, raison de ce préavis. Dans le montant budgété, il y a CHF 50'000.00 d'imprévus et cela n'est pas dit que ce montant soit dépensé et il pourrait y avoir encore des subventions qui soient accordées pour ce projet ; dans ce cas le prêt de la commune s'ajustera. En réponse à M. Antoine Müller, M. Louis Savary précise que le Tennis-club assure le 63 % de cet investissement ; soit une part de financement de CHF 350'000.00 ce qui n'est pas négligeable.

M. David Hofstetter ne veut pas entrer dans la polémique des comparaisons entre clubs. A son sens, il n'y a pas d'argent perdu pour la formation des jeunes dans le sport. La somme de CHF 229'000.00 dépensée pour le tennis, représente une aide annuelle de CHF 6'500.00, ce qui n'est pas cher pour offrir la possibilité à nos jeunes de faire du tennis, qui est un sport coûteux; cela permet de populariser ce sport et de le pratiquer à des conditions financières abordables. Pour ces raisons, il invite l'assemblée à voter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Mme Martine Furrer souligne que contrairement à ses collègues ce n'est pas le montant accordé qui l'interpelle, mais le coût de la construction ce qui est à son sens le prix d'une villa alors que le bâtiment actuel semble de petite taille. Quelles sont les dimensions de ce bâtiment et est-ce que la cuisine sera professionnelle ?

M. Louis Savary, Syndic, indique ne pas avoir toutes les données mais la Commission a eu le jeu de plan à disposition. Il indique toutefois que le bâtiment prévu comportera des vestiaires, des douches, un local pour le matériel et un coin pour se réunir sous forme de cuisine séjour. La Municipalité n'a pas participé à l'élaboration de cette infrastructure qui a été faite par le Tennis-club ; à son avis, il valait la peine de prévoir un peu plus de confort et de place par rapport à l'ancien club-house. La Municipalité a considéré que le projet présenté était valable ; le chauffage est prévu sous forme de pompe à chaleur avec des panneaux solaires.

Mme Liliane Annen précise que l'ancien club-house est un module préfabriqué d'une surface de 68 m² et le projet est une construction dure de 138 m². Le coût est cohérent par rapport au projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant l'amendement.

- **L'amendement est refusé à l'unanimité, moins 4 avis contraires et 7 abstentions.**

Le président passe au vote concernant le préavis.

- **Le préavis 15/2017 est adopté à la majorité moins 9 abstentions et 4 refus.**

7) Préavis 16/2017 « Plan partiel d'affectation (PPA) Manège Saint-Georges »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Mme Viviane Jomini fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent d'adopter le Plan partiel d'affectation (PPA) Manège Saint-Georges et son règlement et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Joël Humbert, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert en deux temps, discussion générale et ensuite discussion titre par titre du règlement.

M. Etienne Fleury, Municipal, tient à relever que, concernant le 3^{ème} paragraphe du point un de la commission ad hoc, le Service du développement territorial (SDT) a octroyé les permis de construire de ce nouveau bâtiment à condition que le PPA soit mis à jour. Il a été procédé à une simplification des plans, à une diminution du nombre de zones, au renforcement de la forêt par la création d'une bande forestière, à la création d'un bassin de réservoir, au traitement des dangers naturels pour le cas où la Chamberonne déborderait et cela a permis de mettre la Chamberonne à ciel ouvert. Les droits à bâtir par rapport à l'ancien PPA n'ont pas changés.

M. Frédéric Briguet demande combien il y a de boxes dans ce manège.

A ce jour, il y a 56 boxes.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote concernant le règlement et en fait lecture chapitre par chapitre.

- **Le préavis 16/2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.**

8) Divers et propositions individuelles

Mme Viviane Jomini relève que dans le cadre des travaux du parking du Grand-Pré, le projet prévoit côté de l'EMS une haie de charmillles ; celle-ci à l'avantage d'être opaque en hiver, se taille facilement et est indigène, contrairement à la haie de thuyas du cimetière, qui elle est carrément interdite dans plusieurs villes du canton de Genève. Par contre, la charmille seule sous forme de haie n'apporte pas grand chose à la biodiversité et risque de donner une impression de forteresse à l'entrée du village avec le talus en dessous. Elle propose à l'exécutif de palier à ces inconvénients en ajouter à la haie du haut dans le talus une palette d'essences indigènes différentes ; pour exemple la sortie de la galerie couverte direction Lausanne sous le parking Radcliffe. Cette plantation aurait certes un coût de départ mais apporterait un peu plus d'esthétique au village, une variété saisonnière pour les résidents de l'EMS mais également des abris et de la nourriture pour la faune. D'autre part, il paraît que nous avons la chance d'avoir un nouveau paysagiste de métier, cela le valoriserait d'apporter ses connaissances.

M. Louis Savary, Syndic, remercie Mme Viviane Jomini de ces remarques et en prend note.

M. Antoine Müller intervient concernant l'offre d'emploi parue pour la recherche d'un paysagiste qualifié au service de la voirie. Il relève que dans le profil souhaité il était fait mention d'un âge idéal de 23 à 40 ans ; bien qu'il comprenne la logique il est problématique qu'une commune mette un critère d'âge ; à son sens ce critère n'a pas sa place dans une annonce et une commune se doit de montrer l'exemple.

M. Louis Savary, Syndic, relève qu'effectivement le choix du critère de l'âge avait son importance du fait que l'équipe de la voirie vieillit et il faut assurer un renouvellement avec des jeunes qui reprennent le flambeau pour assurer la continuité de la voirie. Il signale que la commune n'a en principe aucun a priori ; pour exemple, le boursier engagé il y a quelques années avait passé la cinquantaine.

M. Walter Lanz intervient concernant les horaires payant du nouveau parking du Grand Pré et demande pourquoi le forfait porte sur 12 heures, cette durée ne couvrant pas la totalité de la durée payante. Pour exemple, en arrivant à 6 :30 et revenant vers 21 :00, la tranche 19 :00 à 20 heures n'est plus couverte par le forfait. Ne faudrait-il pas adapter les horaires en retardant le début de la période payante ou en avançant la fin de l'heure payante.

M. Louis Savary, Syndic, en prend note et verra dans quelle mesure une adaptation pourra être faite.

M. Basile Monnier demande ce qu'il en est de la visibilité du giratoire vers le Mac Donald ; est-ce qu'une intervention de la voirie a eu lieu, car il n'y a encore rien de flagrant.

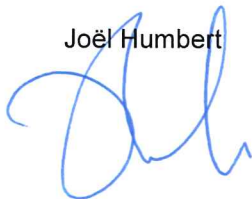
M. Louis Savary, Syndic, indique qu'il avait été pris note de diminuer la hauteur des haies ; toutefois il semble que cette proposition ne fasse pas l'unanimité au sein de l'équipe de commune ; notre chef de voirie n'a pas encore été convaincu de l'efficacité de cette démarche.

Mme Catherine Prudhomme indique qu'en principe il n'y a pas lieu de rabaisser les haies dans les giratoires car une visibilité réduite permet de diminuer la vitesse des véhicules y entrant.

Mme Evi Kassimidis demande des précisions sur les entretiens entre le Municipalité et la Poste.

M. Louis Savary, Syndic, signale que la direction de la Poste va reprendre contact avec la Municipalité dans le courant de l'année 2018. La Municipalité a demandé les critères pris en compte pour supprimer le bureau de Poste de Cheseaux ; des données de statistiques ont été fournies. Il sera demandé plus d'informations lors de la prochaine rencontre avec les dirigeants de la poste.

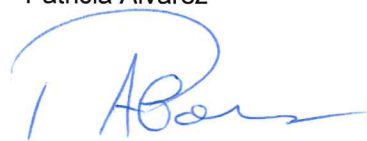
Joël Humbert



Président du Conseil



Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil

Séance levée à 21 :50
Cheseaux, le 11 octobre 2017

Prochaine séance :
Mardi 12 décembre 2017